

—*Résolu*: De recommander que le salaire des journaliers du département soit augmenté de 8 1/3 cents par jour, et de demander un crédit de \$2,500 pour cette fin.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

Resolved: To recommend that the salary of the laborers in the employ of the department be increased by 8 1/3 cts. per diem and to ask for an appropriation of \$2,500 for that purpose.

Ajourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 11 janvier

Sont présents: MM. les échevins Saint-Denis président, Chaussé, Marchand, Walsh, Wilson, Paquin et Stearns.

—Sur proposition de M. l'échevin Stearns, il est

Résolu: Que le constable No 25, M. R. Handy, soit promu au grade de lieutenant de police, avec le salaire attaché à ce grade, en remplacement du lieutenant Baker, promu au grade de capitaine de police.

—La lettre du détective en chef Carpenter, demandant que cinq assistants-détectives soient promus au rang de détectives de deuxième classe, est renvoyée au surintendant de Police, avec instruction de faire subir un examen à tous les assistants-détectives actuels.

—La constitution en corporation du "Canadian Order of Elks" et de l'Institut Philotechnique est approuvée, et le secrétaire reçoit instruction de faire rapport en conséquence au Conseil de Ville.

—Sur proposition de M. l'échevin Marchand, il est

Résolu: De reconnaître l'acte de bravoure accompli par l'assistant-détective Viens et le constable Desmarteau, lors de l'arrestation d'un voleur fameux.

—M. l'échevin Wilson suggère que, dans le rapport qui sera fait au Conseil de Ville relativement aux augmentations de salaires, il soit demandé 50 centins de plus par semaine pour les constables, et que le président reçoive instruction de représenter cette Commission à la Commission des Finances lorsque cette question sera discutée.

—Sur proposition de M. l'échevin Walsh, il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil de Ville, demandant qu'un crédit soit accordé pour promouvoir sept assistants-détectives au rang de détectives de deuxième classe.

—Conformément à la suggestion faite par M. le juge Taschereau, M. l'échevin Paquin

Propose: Que le capitaine Bellefleur soit relevé de sa suspension et réintégré dans son ancienne charge de capitaine de police; que son salaire lui soit payé depuis le jour de sa suspension, et qu'un rapport soit fait au Conseil de Ville, pour obtenir les fonds nécessaires à cette fin, et il est

Résolu: En conséquence (M. l'échevin Chaussé dissident).

—Conformément à la recommandation de M. le juge Taschereau, sur proposition de M. l'échevin Chaussé, il est

Résolu: De réintégrer les ex-constables Guyon, Sanguinet, Vézina et Deschamps dans leurs anciens emplois, et de faire rapport au Conseil de Ville pour obtenir les fonds voulus pour payer les arrérages de leurs salaires.

—Sur proposition de M. le président, il est

Résolu: Que toutes les questions de discipline dans le département de Police soient laissées à la discrétion du surintendant de Police.

—Sur proposition de M. l'échevin Marchand, il est

Résolu: Que toutes les nominations et les promotions dans le département de Police soient faites avec l'assentiment du surintendant de Police.

—*Résolu*: Que le surintendant de Police reçoive instruction de faire un rapport indiquant lesquels parmi les capitaines de police devraient être mis à la retraite.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 11th of January.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Chaussé, Marchand, Walsh, Wilson, Paquin and Stearns.

—On motion of Ald. Stearns, it was

Resolved: That No. 25 const. R. Handy, be promoted lieutenant of Police with pay accordingly, to replace lieutenant Baker, promoted captain of Police.

—The letter of detective in chief Carpenter, asking that five assistant-detectives be promoted to the rank of 2nd class detectives was referred to the Superintendent of Police who was instructed to hold examinations for all the assistant-detectives.

—The incorporation of the "The Canadian Order of Elks" and "l'Institut Philotechnique" was concurred in and instructions given that a report be made to the City Council accordingly.

—On motion of Ald. Marchand, it was

Resolved: To note the bravery displayed by assistant-detective Viens and constable Desmarteau, in arresting a noted thief.

—Ald. Wilson, asked that in the report to be made to City Council re increases of salaries, there be a demand for giving 50 cents a week more to the constables, and that the chairman be instructed to represent this Committee at the Finance Committee for that purpose.

—On motion of Ald. Walsh, it was

Resolved: That a report be made to the City Council, asking that an appropriation be asked to promote seven (7) assistant-detectives to the rank of 2nd class detectives.

—Acting upon the suggestion made by Mr. Justice Taschereau, Ald. Paquin

Moved: That Capt. Bellefleur be relieved from his suspension and reinstated to his former position as captain of Police; that his salary be computed from the day of his suspension and a report for funds to that effect be made to the City Council in consequence, and it was

Resolved: Accordingly. (Ald. Chaussé dissenting.)

—Acting also upon Mr. Justice Taschereau's recommendation, on motion of Ald. Chaussé, it was

Resolved: To reinstate ex-constables Guyon, Sanguinet, Vézina and Deschamps to their former position, and that a report be made to the City Council for funds to pay the arrears of their wages.

—On motion of the chairman, it was

Resolved: That all questions of discipline in the Police Department be left into the hands of the Superintendent of Police.

—On motion of Ald. Marchand, it was

Resolved: That all appointments and promotions in the Police Department be made with the assent of the Superintendent of Police.

—*Resolved*: That the Superintendent of Police be asked to make a report stating whom of the captains of Police should be superannuated.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.